



## BAREME DES HONORAIRES

### POUR LES MAISONS ET APPARTEMENT A LA VENTE :

Jusqu'à un prix de vente de 500 000 €

**5% TTC** du prix de vente du bien : honoraires à la charge des acquéreurs ou des vendeurs suivant le mandat de vente

Au-delà d'un prix de vente de 500 000 € :

**FORFAIT DE 25 000 € TTC** quel que soit le prix de vente du bien à la charge des acquéreurs ou des vendeurs suivant le mandat de vente.

### POUR LES TERRAINS A BATIR A DESTINATION DES PARTICULIERS :

**FORFAIT DE 5000 € TTC** quel que soit le prix de vente du terrain à la charge des vendeurs ou des acquéreurs suivant le mandat

### POUR LES MAISONS ET APPARTEMENTS A LA LOCATION :

Les honoraires de location simple sont de **14% du loyer annuel hors charges** répartis par moitié entre le locataire et le propriétaire ; soit **7% à la charge du locataire et 7% à la charge du propriétaire** pour les prestations suivantes : recherche de locataires, visites, constitution du dossier locataires, rédaction du bail locatif (soit 9% TTC des honoraires de location totaux), état des lieux entrant et sortant (soit 5% TTC des honoraires de location totaux) si la location suivante est faite par nos soins.

227 ROUTE DE GRENADE 31700 BLAGNAC

Tél : 06 34 14 64 84

[dlambel@cercle-habitat.com](mailto:dlambel@cercle-habitat.com)